

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Domaine : 8 - domaines de  
compétences par thèmes

Sous-domaine : 8.1 -  
enseignement

Objet : tarifs services  
périscolaires 2023/2024

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 14

Date de convocation :  
08/06/2023

Date de publication de la  
présente délibération :

La convocation du CM et le  
compte-rendu de la présente  
délibération ont été affichés  
conformément aux articles L  
2221-7 et L 2121-7 du  
C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le

ID : 011-211102439-20230613-D202316-DE

République Française

## Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 13 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le treize du mois de juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUJ Régis, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, PUGINIER Régis, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusée : BIAU-PRADEL Gisèle,

Procuration : Mme BIAU-PRADEL Gisèle à Mme BELLEGO Christelle

Secrétaire de séance : Mme RICARD Rachel

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des services scolaires en vigueur à savoir :

Tarifs scolaires 2022/2023	
Garderie périscolaire par mois	Forfait : 34 € / 1 enfant ; 46 € / 2 enfants ; 52 € / 3 enfants ; 56 € / 4 enfants - Exceptionnel : 4,00 €/enfant pour 1 fois ; 6,00 €/enfant pour la 2ème fois. Au-delà, le forfait mensuel est dû.
Cantine scolaire	3,20 € le repas enfant ; 5,60 € le repas adulte
T.A.P. par trimestre	26 € / 1 enfant ; 34 € / 2 enfants ; 38 € / 3 enfants et plus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'évolution de l'indice de la consommation,

Vu la délibération n° 2022-18 relative aux tarifs des services scolaires pour l'année 2022/2023,

Vu les bilans des exercices précédents de chacun des services,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré, décide les tarifs suivants pour l'année scolaire à venir :

Tarifs scolaires 2023/2024	
Garderie périscolaire par mois	Forfait : 36 € / 1 enfant ; 48 € / 2 enfants ; 54 € / 3 enfants ; 58 € / 4 enfants - Exceptionnel : 4,00 €/enfant pour 1 fois ; 6,00 €/enfant pour la 2ème fois. Au-delà, le forfait mensuel est dû.
Cantine scolaire	3,40 € le repas enfant ; 5,80 € le repas adulte
T.A.P. par trimestre	27 € / 1 enfant ; 35 € / 2 enfants ; 39 € / 3 enfants et plus

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Ch. PRADEL



Signé par Christophe PRADEL, maire le 16 juin 2023

2023-16